

SOUMISSIONS DEMANDÉES PAR LE MINISTÈRE DES TRAVAUX PUBLICS

SOUMISSION A FORT-WILLIAM.

Des soumissions cachetées adressées au soussigné et portant l'inscription "Soumission pour prolongement du mur de revêtement à Fort-William, Ont.," seront reçues à ce bureau jusqu'à midi, jeudi, le 5 juin 1919, pour la construction d'un brise-glace, comme prolongement du mur de revêtement et des quais à l'entrée de la passe Mission, Fort-William, district de la baie du Tonnerre, Ont.

Les plans et les formules de contrat peuvent être examinés et les devis et les formules de soumission obtenus à ce ministère, aux bureaux des ingénieurs de district à Fort-William, Ont.; Equity Building, Toronto, et Shaughnessy Building, Montréal, P.Q.

On ne tiendra pas compte des soumissions qui ne seront pas faites sur des formules imprimées fournies par le ministère et conformément aux conditions contenues dans ces formules.

Chaque soumission doit être accompagnée d'un chèque accepté par une banque autorisée, payable à l'ordre du ministre des Travaux publics et représentant 10 pour 100 du montant de la soumission. Les bons de l'emprunt de guerre du Dominion seront aussi acceptés en garantie ou des bons de l'emprunt de guerre et des chèques en même temps lorsque la chose sera nécessaire pour atteindre le montant désiré.

On peut obtenir des imprimés bleus au bureau de l'architecte en chef, ministère des Travaux publics, en déposant un chèque de banque accepté pour une somme de \$10, payable à l'ordre du ministre des Travaux publics, lequel chèque sera retourné si la personne ayant l'intention de soumissionner envoie une soumission régulière.

Par ordre,
R. C. DESROCHERS,
Secrétaire.

CONSTRUCTION D'UN QUIL.

Des soumissions cachetées, adressées au soussigné et portant l'inscription "Soumission pour quai à Connaught-Station, Ont.," seront reçues à cette station jusqu'à midi, mercredi, le 11 juin 1919, pour la construction d'un quai en bois sur pilotis à Connaught-Station, district de Timiskaming, Ont.

Les plans et les formules de contrat peuvent être examinés et les devis et les formules de soumission obtenus à ce ministère; au bureau de poste, Haileybury, Ont.; et au bureau de poste, Connaught-Station, Ont.

On ne tiendra pas compte des soumissions qui ne seront pas faites sur des formules imprimées fournies par le ministère et conformément aux conditions contenues dans ces formules.

Chaque soumission devra être accompagnée d'un chèque accepté par une banque autorisée, payable à l'ordre du ministre des Travaux publics et représentant 10 pour 100 du montant de la soumission. Les bons de l'emprunt de guerre du Dominion seront aussi acceptés en garantie, ou des bons de l'emprunt et des chèques en même temps lorsque la chose sera nécessaire pour atteindre le montant désiré.

Remarque.—On peut obtenir des imprimés bleus à ce ministère en déposant un chèque de banque accepté pour une somme de \$10, payable à l'ordre du ministre des Travaux publics, lequel chèque sera retourné si la personne qui a l'intention de soumissionner envoie une soumission régulière.

Par ordre,
R. C. DESROCHERS,
Secrétaire.

Hommes nés aux îles britanniques.

Le rapport du bureau de l'enregistrement au Canada indique qu'il y a au Dominion 2,028,335 hommes nés dans les îles britanniques et exempts de toute infirmité physique apparente et âgés de 16 à 45 ans.

SOUMISSIONS A PORT-ARTHUR.

Des soumissions cachetées adressées au soussigné et portant l'inscription "Soumission pour réparations à la jetée brise-glace temporaire de Port-Arthur, Ont.," seront reçues à ce bureau jusqu'à midi, mardi, le 10 juin 1919, pour des réparations à la jetée brise-glace de protection temporaire à Port-Arthur, district de la baie du Tonnerre et rivière La-Pluie, Ont.

Les plans et les formules de contrat peuvent être examinés et les devis et formules de soumission obtenus à ce département, aux bureaux des ingénieurs de district, Equity Building, Toronto, Ont.; Sault Ste-Marie, Ont., et Port-Arthur, Ont.

On ne tiendra pas compte des soumissions qui ne seront pas faites sur des formules imprimées fournies par le ministère et conformément aux conditions contenues dans ces formules.

Chaque soumission devra être accompagnée d'un chèque accepté par une banque autorisée, payable à l'ordre du ministre des Travaux publics et représentant 10 pour 100 du montant de la soumission. Les bons de l'emprunt de guerre du Dominion seront aussi acceptés en garantie, ou des bons de l'emprunt et des chèques en même temps lorsque la chose sera nécessaire pour atteindre le montant désiré.

Remarque.—On peut obtenir des imprimés bleus à ce ministère en déposant un chèque de banque accepté pour une somme de \$10, payable à l'ordre du ministre des Travaux publics, lequel chèque sera retourné si la personne qui a l'intention de soumissionner envoie une soumission régulière.

Par ordre,
R. C. DESROCHERS,
Secrétaire.

SOUMISSIONS POUR PIERRE.

Des soumissions cachetées adressées au soussigné et portant l'inscription "Soumission pour pierre à Souris, I. P.-E.," seront reçues jusqu'à midi, jeudi, le 12 juin 1919, pour la livraison et le placement de pierre dans des partis du côté de la mer du brise-glace de Souris, comté de King's, I.P.-E.

Les plans et les formules de contrat peuvent être examinés et les devis et les formules de soumission obtenus à ce ministère, au bureau de l'ingénieur de district, Charlottetown, I.P.-E., St-Jean, N.-B. et au bureau de poste, Souris, I. P.-E.

On ne tiendra pas compte des soumissions qui ne seront pas faites sur des formules imprimées fournies par le ministère et conformément aux conditions contenues dans ces formules.

Chaque soumission devra être accompagnée d'un chèque accepté par une banque autorisée, payable à l'ordre du ministre des Travaux publics et représentant 10 pour 100 du montant de la soumission. Les bons de l'emprunt de guerre du Dominion seront aussi acceptés en garantie, ou des bons de l'emprunt et des chèques en même temps lorsque la chose sera nécessaire pour atteindre le montant désiré.

Remarque.—On peut obtenir des imprimés bleus à ce ministère en déposant un chèque de banque accepté pour une somme de \$10, payable à l'ordre du ministre des Travaux publics, lequel chèque sera retourné si la personne qui a l'intention de soumissionner envoie une soumission régulière.

Par ordre,
R. C. DESROCHERS,
Secrétaire.

Diminution du nombre des détenus dans les prisons.

Le nombre des détenus dans les pénitenciers du Canada au 31 mars 1917, était de 1,694, contre 2,117 à la clôture de l'exercice précédent. De ce nombre on comptait 35 femmes, nous dit le rapport des inspecteurs des pénitenciers pour cette année.

RÉPARATIONS À UN BRISE-GLACE.

Des soumissions cachetées adressées au soussigné et portant l'inscription "Soumission pour réparations au brise-glace à Petit-Rocher, N.-B.," seront reçues à ce bureau jusqu'à midi, vendredi, le 6 juin 1919, pour réparations au brise-glace à Petit-Rocher, comté de Gloucester, N.-B.

Les plans et les formules de contrat peuvent être examinés et les devis et les formules de soumission obtenus à ce ministère, au bureau de l'ingénieur de district, Chatham, N.-B., et au bureau de poste, Petit-Rocher, N.-B.

On ne tiendra pas compte des soumissions qui ne seront pas faites sur des formules imprimées fournies par le ministère et conformément aux conditions contenues dans ces formules.

Chaque soumission devra être accompagnée d'un chèque accepté par une banque autorisée, payable à l'ordre du ministre des Travaux publics et représentant 10 pour 100 du montant de la soumission. Les bons de l'emprunt de guerre du Dominion seront aussi acceptés en garantie, ou des bons de l'emprunt et des chèques en même temps lorsque la chose sera nécessaire pour atteindre le montant désiré.

Remarque.—On peut obtenir des imprimés bleus à ce ministère en déposant un chèque de banque accepté pour une somme de \$10, payable à l'ordre du ministre des Travaux publics, lequel chèque sera retourné si la personne qui a l'intention de soumissionner envoie une soumission régulière.

Par ordre,
R. C. DESROCHERS,
Secrétaire.
Ministère des Travaux publics,
Ottawa, 12 mai 1919.

VENTE D'UN EDIFICE.

Des soumissions cachetées adressées au soussigné et portant l'inscription "Soumission pour achat de la salle d'immigration, Wadena, Sask.," seront reçues à ce bureau jusqu'à midi, mardi, le 10 juin 1919, pour l'achat de la salle d'immigration, située sur les lots 5 et 6, bloc 23, Wadena Townsite, dans la ville de Wadena, Sask.

Celui dont la soumission sera acceptée devra payer comptant avant d'enlever le bâtiment.

Le bâtiment devra être enlevé de l'emplacement en dedans des trente jours après un avis à cet effet de la part du département.

On peut obtenir toute autre information en s'adressant au soussigné.

Chaque soumission devra être accompagnée d'un chèque accepté par une banque autorisée, payable à l'ordre du ministre des Travaux publics et représentant 10 pour 100 du montant de la soumission, qui sera confisqué si le soumissionnaire refuse d'exécuter son engagement. On acceptera aussi comme garantie des bons de l'emprunt de guerre du Dominion, ou des bons et des chèques lorsque la chose sera nécessaire pour parfaire l'appoint.

Le département ne s'engage pas à accepter la plus basse ni aucune soumission.

Par ordre,
R. C. DESROCHERS,
Secrétaire.
Ministère des Travaux publics,
Ottawa, 10 mai 1919.

Une exposition instructive.

On organise en ce moment en Belgique une exposition destinée à mieux faire connaître les crimes allemands et à montrer ce que l'envahisseur a systématiquement détruit.

Elle est organisée avec l'appui du gouvernement, par la Société d'Etudes industrielles et ouvrières, un groupement constitué pendant l'occupation dans le but de préparer la remise au travail sur des bases nouvelles.

SOUMISSIONS POUR BRISE-GLACE.

Des soumissions cachetées adressées au soussigné et portant l'inscription "Soumission pour brise-glace à Richmond, Qué.," seront reçues à ce bureau jusqu'à midi, jeudi, le 5 juin 1919, pour la reconstruction de trois brise-glace à Richmond, Qué.

Les plans et les formules de contrat peuvent être examinés et les devis et les formules de soumission obtenus aux bureaux des ingénieurs de district, à Sherbrooke, Qué.; au bureau de poste de Québec, Qué.; à l'édifice Shaughnessy, Montréal, Qué., et au bureau de poste de Richmond, Qué.

On ne tiendra pas compte des soumissions qui ne seront pas faites sur des formules imprimées fournies par le ministère et conformément aux conditions contenues dans ces formules.

Chaque soumission devra être accompagnée d'un chèque accepté par une banque autorisée, payable à l'ordre du ministre des Travaux publics et représentant 10 pour 100 du montant de la soumission. Les bons de l'emprunt de guerre du Dominion seront aussi acceptés en garantis, ou des bons de l'emprunt et des chèques en même temps lorsque la chose sera nécessaire pour atteindre le montant désiré.

Remarque.—On peut obtenir des imprimés bleus à ce ministère en déposant un chèque de banque accepté pour une somme de \$10, payable à l'ordre du ministre des Travaux publics, lequel chèque sera retourné si la personne qui a l'intention de soumissionner envoie une soumission régulière.

Par ordre,
R. C. DESROCHERS,
Secrétaire.
Ministère des Travaux publics,
Ottawa, 12 mai 1919.

SOUMISSIONS À WINNIPEG.

Des soumissions cachetées, adressées au soussigné et portant l'inscription "Soumission pour changements et additions au bâtiment de service, hôpital militaire, Winnipeg, Man.," seront reçues à ce bureau jusqu'à midi, lundi, le 9 juin 1919, pour les changements et additions au bâtiment de service, hôpital militaire, Winnipeg, Man.

Les plans et devis peuvent être examinés et des formules de soumissions obtenues au bureau de l'architecte en chef, ministère des Travaux publics, Ottawa; du surintendant des hôpitaux militaires, 607 Notre Dame Investment Building, Winnipeg; de l'architecte résident, Winnipeg, et du commis des travaux, Regina, Sask.

On ne tiendra pas compte des soumissions qui ne seront pas faites sur des formules imprimées fournies par le ministère et conformément aux conditions contenues dans ces formules.

Chaque soumission devra être accompagnée d'un chèque accepté par une banque autorisée, payable à l'ordre du ministre des Travaux publics et représentant 10 pour 100 du montant de la soumission. Les bons de l'emprunt de guerre du Dominion seront aussi acceptés en garantie, ou des bons de l'emprunt et des chèques en même temps lorsque la chose sera nécessaire pour atteindre le montant désiré.

Par ordre,
R. C. DESROCHERS,
Secrétaire.
Ministère des Travaux publics,
Ottawa, 13 mai 1919.

Les étrangers dans l'Ontario.

Dans la province d'Ontario, il y a 135,489 personnes du sexe masculin, âgées de 16 ans et plus, d'origine étrangère; 25,194 sont nées aux Etats-Unis, 547 en France, 733 en Belgique, 14,667 en Italie, 16,607 en Russie et 51,897 en divers autres pays. Du nombre total, 25,844 se sont fait naturaliser. Ces chiffres sont pris dans le rapport de la Commission d'enregistrement du Canada.